

REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL Réunion du 27 avril 2018 COMPTE RENDU N° 4
--

Etaient présents :
Valérie AMIANT
Pierre GORCE

TITULAIRES
Mr PERDRIAUD

1er Collège
UNSA

SUPPLEANTS

1er Collège

TITULAIRES
Mme BOURDILLEL
Mr CHEVIET
Mr ZOUAOUI
Mr PEREIRA

2ème Collège
CFE-CGC
CFE-CGC
CFDT
UNSA

SUPPLEANTS
Mme DAHYOT
Mr FELIERS
Mr PRIEUR
Mme LE PENNUEN

2ème Collège
CFE-CGC
CFE-CGC
CFDT
CGT

ASSISTANT SYNDICAL
/

REPRESENTANT SYNDICAL (invité)
/

ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES
/

1^{er} Collège
/

SUPPLEANTS
/

1^{er} Collège
/

TITULAIRES
Mr MEERSCHOUT
Mme GENEVOIS

2ème Collège
CGT
CGT

SUPPLEANTS
Mme DUWQUET

2ème Collège
CGT

ASSISTANT SYNDICAL
Mr GOURIER

UNSA

REPRESENTANT SYNDICAL (invité)
Mr NADEAUD

UNSA

QUESTIONS CFDT

Question 1. Combien de salariés se sont vus reverser leurs indemnités de paniers, sur leurs assiettes de rémunérations ?

Réponse : 199 collaborateurs ont bénéficié de l'intégration des paniers dans le salaire de base.

Question 2. Pouvons-nous connaître l'état d'avancement du déploiement du "dispositif "permettant la compensation des salariés via le document remis ?

Réponse : Le dispositif est déployé et les notifications ont été remises aux différents managers début avril, afin de procéder aux remises en mains propres.

Au 25 avril, 25 % de retours (dont 20 avant la clôture de la paie d'avril et 30 depuis le 20 avril).

Question 3. Quel est le calcul du "dispositif " permettant de régulariser les salariés concernés ?

Réponse : Le calcul demeure inchangé par rapport aux éléments déjà transmis à savoir :

paniers taux plein = [nb moyen de paniers (2015/2016) x (6.33 € + 1.89 € (charges sociales))] / nb de mois payés (ancienneté à fin 2018 comprise) => venant s'ajouter au salaire avant NAO d'avril,

paniers taux réduit = [nb moyen de paniers (2015/2016) x (3.17€ + 0.95 € (charges sociales))] / nb de mois payés (ancienneté à fin 2018 comprise) => venant s'ajouter au salaire avant NAO d'avril.

Question 4. Combien de salariés se sont vus remettre un avenant à leurs contrats ?

Réponse : 199 notifications correspondant à 199 rachats de paniers.

Question 5. Le déploiement de l'information concernant le télétravail a-t-elle été faite auprès des salariés éligibles ?

Réponse : L'accord n'a pas encore été présenté auprès des instances et donc du personnel.

QUESTIONS CGT

Question 1. Qui contacter chez Dalkia quand un problème n'arrive pas à se régler directement entre l'adhérent et Gras Savoye ?

Réponse : Il faut contacter l'équipe Paie et Administration du Personnel qui fera remonter les difficultés rencontrées.

Question 2. Pourquoi faut-il relancer Gras Savoye pour obtenir le remboursement des frais de santé qui ne passent pas par le système de la télétransmission ?

Réponse : Les membres du CCE ont été prévenus du retard accumulé par GRAS SAVOYE sur les remboursements et des dispositions que ce gestionnaire devrait prendre.

PROCHAINES RÉUNIONS

Mercredi 30 mai 2018 A TOURS

Mercredi 20 juin 2018 A TOURS